



ALTERNATIVE Police déjà entendu, après seulement 6 mois d'existence !

Paris, le 19 mars 2016



MUTATION et AVANCEMENT Vers une plus grande transparence

Par courrier du 1er février 2016, ALTERNATIVE Police saisissait la DRCPN pour dénoncer la pratique des avancements et mutations réservés aux syndicats sans respecter les règles statutaires.

Si les avancements et mutations syndicaux sont prévus par la loi sur la rénovation du dialogue social de 2010, elle ne saurait donner un caractère prioritaire sur les milliers de policiers qui attendent leur avancement ou leur mutation depuis plusieurs années.

Le 7 mars 2016, en l'absence de réponse de l'administration, ALTERNATIVE Police publiait au grand jour les pratiques douteuses dans un article du journal « Le Parisien »

Le 14 mars 2016, ALTERNATIVE Police recevait un courrier de la DRCPN annonçant une plus grande transparence.

- > à compter de 2016, tous postes seront ouverts à l'avancement et à la mutation
- > chaque collègue pourra postuler sur le poste de son choix

COINCIDENCE OU CONSEQUENCE DE NOTRE ACTION ?

Etrangement, le 16 mars, la DRCPN annonce « pour des raisons techniques » le report de la transmission des Télégrammes d'ouvertures au mouvement polyvalent et ou mouvement profilés 2. Initialement prévue le 21 mars, la transmission se ferait au plus tard début avril.

ALTERNATIVE Police restera très attentif sur les prochaines CAPN

**NOTRE PRIORITE : Vos conditions de travail !
NOTRE AMBITION : Vous servir et non se servir !**

**LUTTONS ENSEMBLE contre toutes les formes d'injustice
que vous subissez quotidiennement !!!**